



CABINET DES JUGES

COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

775, rue Gosford

Bureau 1.200

Montréal (Québec) H2Y 3B9

Téléphone : 514 872-2520

Télécopieur : 514 872-3822

## COMMUNIQUÉ

DESTINATAIRES : M<sup>e</sup> Patrice F. Guay, directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville  
M<sup>e</sup> Claude Dussault, directeur des poursuites pénales et criminelles  
M<sup>e</sup> Marie-France Bissonnette, greffière et chef de division  
M<sup>e</sup> Elise Gravel, directrice, Aide juridique de Montréal  
M<sup>e</sup> Lida Sara Nouraie, présidente, Association des avocats de la défense de Montréal  
M<sup>e</sup> Isabella Teolis, vice-présidente, Association des avocats de la défense de Montréal  
M<sup>e</sup> Nathalie Guertin, Barreau de Montréal  
M<sup>me</sup> la commandant Geneviève Legault, SPVM  
M. Saiful Alam, officier-responsable de la sécurité, GARDA

EXPÉDITRICE : Sophie Beauchemin  
Juge-présidente adjointe

DATE : Le 26 mai 2020

OBJET : Reprise de certaines activités à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020

---

Dans le contexte du *Plan de continuité des services des cours municipales du Québec* du 18 mai 2020, certaines activités de la cour municipale de la Ville de Montréal reprendront graduellement à compter du lundi 1<sup>er</sup> juin 2020.

Plusieurs mesures sanitaires ont été mises en place pour permettre, notamment le lavage des mains et la distanciation sociale de deux mètres. Des agents de sécurité seront postés aux endroits stratégiques pour faire respecter les règles sanitaires. Dans les salles d'audience, un processus de nettoyage a été déployé et des panneaux de plexiglas sont installés.

Les défendeurs seront admis à la cour, suivant ce qui est décrit ci-dessous. L'accès à l'intérieur des salles d'audience sera toutefois réservé aux personnes concernées par la procédure en cours. Le huis-clos devra être respecté.

### **Conférences préparatoires et de facilitation**

Toutes les conférences préparatoires et de facilitation fixées au rôle de la salle 1.40 en après-midi seront tenues. La présence des défendeurs n'est pas requise à moins que ce ne soit pour un règlement prêt à être présenté au juge le jour même.

### **Procès de longue durée et suites de procès**

Nous allons privilégier la tenue de certains procès de longue durée et de certaines suites de procès déjà fixés au rôle. Nous disposons présentement d'une salle d'audience pour la tenue de ces procès et nous disposerons de deux salles à compter du 8 juin 2020. Il va sans dire que ce ne seront pas tous les procès fixés qui pourront avoir lieu.

Ainsi, les parties seront prévenues d'avance, par le cabinet des juges, si leur dossier doit procéder. Seules les personnes concernées par ces dossiers qui procèdent (avocats, témoins et défendeurs) seront admises à la cour. Les autres procès seront remis à une date ultérieure, suivant la procédure suivie jusqu'à maintenant.

### **Jugements, prononcé de peines et autres**

Nous disposons d'une autre salle d'audience qui nous permet d'y inscrire les dossiers dont certains juges sont saisis et qui ont déjà, pour la plupart, fait l'objet d'une remise en début de pandémie. Plusieurs de ces dossiers sont à l'étape du jugement ou des représentations sur la peine et certains autres ont été reportés *pro forma*.

Nous allons confectionner des rôles multiples et convoquer les parties en nombre restreint sur différentes plages horaires. Les personnes concernées par ces dossiers (avocats et défendeurs si requis) seront admises à la cour. Plusieurs juges siégeront à la même salle, à tour de rôle et suivant un horaire préétabli que nous encourageons tous les intervenants à respecter. Chaque juge pourra ainsi traiter les dossiers dont il est saisi.

Ces rôles seront publiés sur le site internet de la cour municipale de la Ville de Montréal.

Je vous remercie encore une fois de votre attention et de votre précieuse collaboration.



SB/sj